



Concours du second degré

Rapport de jury

Concours : concours interne du CAPLP

Section : Génie Industriel

Option : Bois

Session 2018

Rapport de jury présenté par

Jean-Marc TOCHON

Président de jury

Sommaire

Préambule	Erreur ! Signet non défini.
Avant-propos.....	4
Épreuve d'admissibilité : étude par le jury d'un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP).....	5
Constat.....	6
Conseils	6
Sur la forme.....	6
Pour la partie 1	7
Pour la partie 2	7
Sur le fond.....	7
Épreuve d'admission : présentation d'une séquence de formation portant sur les programmes du lycée professionnel.....	8
1. Présentation de l'épreuve	8
2. Partie travaux pratiques.....	8
3. Partie pédagogique.....	9
L'exposé	9
L'entretien.....	9
4. Commentaires et recommandations.....	10
4.1 Partie pratique	10
4.2 Partie pédagogique	11
Résultats statistiques.....	14
Conclusion.....	15
Annales 2018.....	16

Préambule :

La session 2018 du concours interne du CAPLP, section Génie Industriel, option Bois, s'est déroulée :

- au lycée Jules Haag de Besançon, le 08 février 2018 pour la correction de l'épreuve d'admissibilité ;
- au lycée du Bois de Mouchard, du 28 au 30 mars 2018 pour le déroulement de l'épreuve d'admission.

Le jury adresse de sincères remerciements aux Proviseurs de ces deux établissements, aux DDFPT, ainsi qu'à tous leurs collaborateurs, pour les excellents accueils qui leur ont été réservés et pour la qualité des infrastructures et des équipements mis à sa disposition et à celle des candidats.

Avant-propos

Le concours de recrutement de professeurs de lycée professionnel doit permettre de valider, d'une part, les compétences professionnelles des candidats, mais aussi, d'autre part, les compétences pédagogiques indispensables qui leur permettront de construire, tout au long de leur carrière, des séquences d'enseignement de qualité.

Pour le concours interne du CAPLP génie industriel bois, les compétences attendues sont, à la fois, scientifiques, technologiques et pédagogiques. Le jury cherche donc à évaluer la capacité des candidats à adapter leurs compétences en fonction des référentiels et des évolutions technologiques et pédagogiques. Dans la voie professionnelle, l'innovation doit être constamment au cœur des enseignements. Le jury attend aussi des candidats qu'ils maîtrisent, ou pour le moins connaissent, le référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation, issu de la loi de 2013, et qu'ils soient en mesure de transmettre aux élèves les valeurs et principes de la République ainsi que l'ensemble des dispositions contenues dans la Charte de la laïcité.

Cette année encore tous les postes mis au concours n'ont pas pu être pourvus, par manque de candidats possédant le niveau requis. Les référentiels des trois baccalauréats professionnels TCB, TFBMA et TMA, donnés lors de l'épreuve d'admission, sont inconnus par trop de candidats qui, dans ce cas, proposent des séquences pédagogiques inadéquates ou inadaptées au regard du niveau et des compétences à faire acquérir aux élèves. C'est très surprenant pour des candidats d'un concours interne, qui pour la plupart, sont en poste au moment du concours... De même, les textes définissant le fonctionnement des lycées professionnels et le référentiel des compétences des métiers du professorat et de l'éducation sont des documents fondateurs que quelques candidats ignorent complètement. Le jury cherche à apprécier la capacité des candidats à prendre en compte les besoins identifiés des élèves, à s'adapter à des contextes variés d'enseignement et à en mesurer toutes les dimensions : classe, équipe pédagogique, établissement, institution scolaire et société.

Faut-il rappeler que les candidats ne doivent pas attendre les résultats de l'admissibilité pour préparer l'épreuve d'admission, dont le coefficient est le double de celui de l'admissibilité ? L'épreuve d'admission est longue et exigeante. Elle ne s'improvise pas et elle nécessite une préparation sérieuse et rigoureuse.

L'admission a été prononcée sans réserve pour les candidats dont le jury a perçu un réel potentiel, une capacité d'adaptation, d'évolution et d'innovation, un engouement pour l'acte d'enseigner, une force de conviction... Ces candidats ont donné le sentiment qu'ils seront des professeurs consciencieux, volontaires et motivés par le métier d'enseignant. L'admission n'a pas pu être prononcée pour les candidats dont les prestations n'ont pas donné la garantie qu'ils étaient aptes à embrasser durablement la carrière de professeur de lycée professionnel. Les candidats qui, parce qu'ils enseignent depuis quelques années, pensent que le concours sera une formalité, se trompent lourdement. Le jury s'attache davantage aux compétences techniques, scientifiques, pédagogiques, humaines... mises en exergue par les candidats dans les différentes phases du concours qu'aux CV et aux parcours de ceux-ci.

Le CAPLP est un concours exigeant de recrutement de cadres de la catégorie A de la fonction publique d'état. A ce titre il demande un comportement et un engagement adaptés des candidats. Par exemple, le jury attend des candidats une expression écrite et orale irréprochable ainsi qu'une tenue vestimentaire de circonstance.

Jean-Marc TOCHON
Président du jury

Épreuve d'admissibilité : étude par le jury d'un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP)

Extrait de l'arrêté du 19 avril 2013 fixant les sections et les modalités d'organisation des concours du CAPLP - NOR: MENH1310122A :

ÉPREUVE DE RECONNAISSANCE DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE (RAEP) DU CONCOURS INTERNE

A. — Sections autres que langues vivantes - lettres, lettres - histoire et géographie, mathématiques - physique-chimie

Le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle comporte deux parties.

Dans une première partie (deux pages dactylographiées maximum) le candidat décrit les responsabilités qui lui ont été confiées durant les différentes étapes de son parcours professionnel, dans le domaine de l'enseignement, en formation initiale (collège, lycée, apprentissage) ou, le cas échéant, en formation continue des adultes.

Dans une seconde partie (six pages dactylographiées maximum) le candidat développe plus particulièrement, à partir d'une analyse précise et parmi ses réalisations pédagogiques dans la discipline concernée par le concours, celle qui lui paraît la plus significative, relative à une situation d'apprentissage et à la conduite d'une classe qu'il a eue en responsabilité, étendue, le cas échéant, à la prise en compte de la diversité des élèves ainsi qu'à l'exercice de la responsabilité éducative et à l'éthique professionnelle. Cette analyse devra mettre en évidence les apprentissages, les objectifs, les progressions ainsi que les résultats de la réalisation que le candidat aura choisie de présenter.

Le candidat indique et commente les choix didactiques et pédagogiques qu'il a effectués, relatifs à la conception et à la mise en œuvre d'une ou de plusieurs séquences d'enseignement, au niveau de classe donné, dans le cadre des programmes et référentiels nationaux, à la transmission des connaissances, aux compétences visées et aux savoir-faire prévus par ces programmes et référentiels, à la conception et à la mise en œuvre des modalités d'évaluation, en liaison, le cas échéant, avec d'autres enseignants ou avec des partenaires professionnels. Peuvent également être abordées par le candidat les problématiques rencontrées dans le cadre de son action, celles liées aux conditions du suivi individuel des élèves et à l'aide au travail personnel, à l'utilisation des technologies de l'information et de la communication au service des apprentissages ainsi que sa contribution au processus d'orientation et d'insertion des jeunes.

Chacune des parties devra être dactylographiée en Arial 11, interligne simple, sur papier de format 21 × 29,7 cm et être ainsi présentée :

- dimension des marges :*
- droite et gauche : 2,5 cm ;*
- à partir du bord (en-tête et pied de page) : 1,25 cm ;*
- sans retrait en début de paragraphe.*

A son dossier, le candidat joint, sur support papier, un ou deux exemples de documents ou de travaux réalisés dans le cadre de la situation décrite et qu'il juge utile de porter à la connaissance du jury. Ces documents doivent comporter un nombre de pages raisonnables, qui ne sauraient excéder dix pages pour l'ensemble des deux exemples. Le jury se réserve le droit de ne pas prendre en considération les documents d'un volume supérieur.

L'authenticité des éléments dont il est fait état dans la seconde partie du dossier doit être attestée par le chef d'établissement auprès duquel le candidat exerce ou a exercé les fonctions décrites.

Les critères d'appréciation du jury porteront sur :

- la pertinence du choix de l'activité décrite ;*
- la maîtrise des enjeux scientifiques, techniques, professionnels, didactiques, pédagogiques et formatifs de l'activité décrite ;*
- la structuration du propos ;*
- la prise de recul dans l'analyse de la situation exposée ;*
- la justification argumentée des choix pédagogiques opérés ;*
- la qualité de l'expression et la maîtrise de l'orthographe et de la syntaxe.*

Coefficient 1.

Nota. — Pendant l'épreuve d'admission, dix minutes maximum pourront être réservées lors de l'entretien à un échange sur le dossier de RAEP, qui reste à cet effet, à la disposition du jury.

Constats :

Le jury a pris un réel plaisir à lire quelques très bons dossiers de RAEP : construction bien ordonnée, souvent à l'aide d'un "fil conducteur", texte aéré, bonne qualité rédactionnelle, expression écrite claire et synthétique, vocabulaire technique précis, maîtrise de l'orthographe et syntaxe correcte. Des dessins, photos, schémas... bien choisis rendent souvent l'exposé plus explicites que de longs commentaires.

La majorité des candidats a rédigé un dossier de RAEP conforme au cahier des charges mentionné dans l'arrêté précité. Certains ont su décrire précisément les étapes marquantes de leur expérience professionnelle, permettant ainsi au jury d'appréhender leur profil et de déceler les compétences nécessaires à l'exercice du métier d'enseignant.

L'analyse que ces candidats ont effectuée pour leur réalisation pédagogique leur a permis de présenter des dispositifs cohérents : objectifs de formation à atteindre, mise en activité des élèves, compétences et savoirs technologiques issus des référentiels bien identifiés, progressions pédagogiques, choix et pertinence des supports de formation, différenciation pédagogique et suivi individuel des élèves, modalités des évaluations...

Les critères d'appréciation des membres du jury ont porté sur :

- la richesse et l'adéquation du parcours du candidat à la construction des compétences requises pour un enseignant ;
- les responsabilités assumées au regard du métier d'enseignant ;
- la pertinence du choix de l'activité décrite ;
- la maîtrise des enjeux scientifiques, techniques, professionnels, didactiques, pédagogiques et formatifs de l'activité décrite ;
- la structuration du propos ;
- la prise de recul dans l'analyse de la situation exposée ;
- la justification argumentée des choix pédagogiques opérés ;
- la qualité de l'expression et la maîtrise de l'orthographe et de la syntaxe.

Le jury constate que quelques activités présentées ne sont absolument pas en adéquation avec le référentiel (par exemple l'isostatisme en CAP). Cela dénote une lecture trop superficielle de ce document fondamental et incontournable pour l'écriture d'une progression pédagogique et de séquences adaptées au public confié.

Pour éviter de nouvelles désillusions, un candidat ayant échoué au concours lors d'une précédente session doit faire l'effort de rédiger un nouveau dossier de RAEP.

Conseils

Sur la forme :

Le jury ne devrait pas devoir rappeler aux candidats qu'il est impératif de respecter le cahier des charges (police Arial 11, interligne simple, respect des marges...) et de joindre un ou deux exemples de documents ou travaux, réalisés dans le cadre de l'activité décrite.

On ne peut aussi que conseiller aux candidats de prendre le temps nécessaire à une rédaction réfléchie de leur dossier de RAEP et de le faire relire par quelques personnes choisies de leur entourage, pas forcément spécialistes de la filière Bois, afin d'obtenir un document d'une qualité digne du concours visé.

Le dossier de RAEP ne doit pas se résumer à une compilation de pages disparates, sans lien entre elles. C'est l'implication et l'investissement du candidat dans ce dossier qui en fait sa qualité.

Pour la partie 1 :

Trop de candidats confondent « description des activités confiées », ce qui est demandé, et « énumération des activités confiées ». Il importe dans cette partie de montrer en quoi les étapes professionnelles franchies ont permis au candidat d'acquérir des compétences transférables dans le métier d'enseignant. Quelques références au référentiel des compétences des métiers du professorat et de l'éducation seraient judicieuses dans cette partie du dossier. Le parcours d'enseignement doit être davantage explicité que le parcours antérieur du candidat.

Les formations reçues tout au long du parcours professionnel doivent être mentionnées et valorisées.

Les candidats se présentent à un concours interne de recrutement de professeurs. Ils ont donc une expérience de l'enseignement des métiers du bois. Ils doivent ainsi valoriser les savoir-faire pédagogiques qu'ils ont acquis, les expérimentations qu'ils ont menées... afin de donner au jury l'envie de les rencontrer lors de l'épreuve d'admission.

Pour la partie 2 :

Les documents présentés pour l'application pédagogique doivent être clairs, précis, structurés et organisés. Des éléments graphiques sont toujours les bienvenus pour étayer un texte souvent trop dense. L'authenticité des éléments dont il est fait état dans la seconde partie du dossier doit être réellement attestée par le chef d'établissement.

Sur le fond :

Les candidats doivent préciser, sans ambiguïté, le niveau, la filière de formation et la période de l'année lors de laquelle l'activité est proposée. Idéalement cette activité sera représentative d'une situation professionnelle réelle et réaliste, prenant appui sur des objectifs précis, clairement énoncés, et donc facilement compréhensibles par les élèves, et naturellement adaptés aux compétences du référentiel. Elle sera située dans une progression globale, construite et explicitée. Le candidat justifiera le choix de la (des) démarche(s) pédagogique(s) retenue(s). Il indiquera et justifiera les supports qu'il utilise.

Une fiche pédagogique détaillée est toujours la bienvenue. Cette fiche doit comporter les éléments déjà cités, mais aussi la durée prévue et la planification de l'activité, la nature de l'aide apportée aux élèves par le professeur, les modalités de réalisation (activité individuelle ou en équipe), les modalités et les critères d'évaluation...

Des éléments de contenu doivent être donnés au jury (représentation 3D) pour permettre d'évaluer la qualité du fond scientifique et technique de la situation d'apprentissage et son adéquation au niveau des élèves.

La prise en compte de la diversité des élèves et la différenciation des activités sont aussi des éléments que le jury apprécie.

Globalement les modalités d'utilisation des outils numériques ne sont pas suffisamment explicitées. L'évaluation des élèves doit porter sur l'acquisition des compétences et pas sur le simple résultat d'obtention d'une pièce "bonne" ou pas. Une évaluation associant des professionnels ou les enseignants des autres disciplines n'apparaît jamais dans les dossiers de RAEP présentés. L'objet est plus souvent évalué que l'élève.

L'originalité du support, son attractivité ainsi que l'innovation technologique sont fortement appréciées.

L'arrêté précité indique que « *le candidat développe plus particulièrement, à partir d'une analyse précise et parmi ses réalisations pédagogiques dans la discipline concernée par le concours, celle qui lui paraît la plus significative, relative à une situation d'apprentissage et à la conduite d'une classe qu'il a eue en responsabilité...* ». Or le jury a trop souvent le sentiment que la situation décrite n'a pas été proposée aux élèves (par exemple les temps alloués ne sont pas réalistes). L'absence d'une synthèse et d'un bilan de l'activité proposée accroît ce doute. Des extraits de documents renseignés par les élèves authentifieraient la mise en œuvre de l'activité présentée.

Épreuve pratique d'admission : présentation d'une séquence de formation portant sur les programmes du lycée professionnel

1. Présentation de l'épreuve

Durée : 6h, coefficient 2.

- 4 heures d'activités pratiques en atelier (vingt minutes de lecture du sujet, un TP d'usinage sur machine d'une durée d'une heure, un TP de pose d'ouvrage d'une durée d'une heure, une mise au point d'une séquence pédagogique d'une durée d'une heure quarante)
- 1 h de préparation de l'exposé sur support numérique
- 30 minutes d'exposé, 30 minutes d'entretien

Pour les deux TP (usinage et pose) et pour la présentation de la séquence de formation, les candidats sont évalués par trois commissions d'examineurs différentes.

L'épreuve a pour but d'évaluer, dans l'option "Génie Industriel Bois", l'aptitude du candidat à concevoir et à organiser une séquence de formation reposant sur la maîtrise de savoir-faire professionnels, en fonction d'un objectif pédagogique imposé et d'un niveau de classe donné.

Elle prend appui sur les investigations et les analyses effectuées au préalable par le candidat au cours de travaux pratiques relatifs à un système technique ou à un processus.

La séquence de formation s'inscrit dans les programmes de lycée professionnel, essentiellement en baccalauréat professionnel, et dans les trois filières qui rassemblent les plus gros flux d'élèves (TCB, TFBMA et TMA).

Le candidat est amené au cours de sa présentation orale à expliciter la démarche méthodologique qu'il a retenue, à mettre en évidence les informations, données et résultats issus des investigations conduites au cours des travaux pratiques, qui lui ont permis de construire sa séquence de formation, à décrire la séquence de formation qu'il a élaborée, à présenter de manière détaillée une des séances de formation constitutives de la séquence.

Au cours de l'entretien avec le jury, le candidat est invité plus particulièrement à préciser certains points de sa présentation ainsi qu'à expliquer et justifier les choix de nature didactique et pédagogique qu'il a opérés dans la construction de la séquence de formation présentée.

2. Partie travaux pratiques

Durant la première phase de cette partie (2 heures), le candidat mène un travail pratique (sur machines et sur cellule de pose) qui permet au jury d'évaluer la maîtrise des compétences techniques et professionnelles au niveau d'un technicien hautement qualifié (baccalauréat professionnel pour les savoir-faire et BTS pour l'analyse technique).

Les critères d'évaluation concernent :

- l'appropriation du travail à réaliser dans un environnement professionnel ;
- l'organisation du poste de travail (fonctionnement, mise en sécurité, contrôle,...) ;
- la mise en œuvre des matériels et équipements mis à la disposition des candidats.

Durant cette phase, deux travaux pratiques seront abordés par le candidat.

L'un porte sur l'usinage d'une pièce sur machine à positionnement numérique ou à commande numérique. Il peut être demandé au candidat de :

- définir les critères de choix d'un outil ;
- énumérer ses caractéristiques ;
- déterminer les paramètres d'usinage ;
- compléter une nomenclature ou un contrat de phase, un mode opératoire ;
- élaborer un montage d'usinage ou le posage de la pièce ;
- mesurer des jauges outils sur un banc de préréglage ;
- régler la machine et usiner ;
- contrôler et analyser les résultats des usinages réalisés ;
- effectuer une action corrective.

L'autre porte sur l'implantation et la pose d'un ouvrage d'agencement. Il peut être demandé au candidat de :

- organiser sa zone d'intervention ;
- vérifier et réceptionner les supports de l'ouvrage ;
- relever ou tracer les référentiels et implanter l'ouvrage ;
- préparer les supports nécessaires à la pose ;
- choisir des fixations en fonction des matériaux ;
- répartir et tracer les fixations ;
- préparer et ajuster les ouvrages ;
- assurer la mise en position et le maintien provisoire des ouvrages ;
- fixer, solidariser les ouvrages aux supports ;
- installer les composants.

Deux évaluations indépendantes, d'égale pondération, sont faites pour chacun des travaux pratiques d'égale durée. La maîtrise des machines conventionnelles et numériques est demandée au candidat, ainsi que la maîtrise des compétences liées aux démarches d'implantation et de pose d'un ouvrage.

Durant cette première phase de travaux pratiques, les échanges avec le jury permettent aux candidats de démontrer leur compréhension du problème posé et leur maîtrise des compétences pour le résoudre. Les candidats ont tout loisir, pendant cette phase de travaux pratiques, de prendre toutes les informations nécessaires, y compris des photos, pour enrichir la séquence pédagogique qu'ils vont devoir construire dans une deuxième étape.

Le jury accompagne les candidats pour valider leur procédure, et discuter de la conformité des résultats obtenus.

À l'issue de cette première phase, les candidats exploitent les résultats des travaux pratiques durant deux heures, de façon autonome, pour construire une séquence pédagogique et en développer une séance.

3. Partie pédagogique

À partir des travaux pratiques réalisés en atelier, les candidats conçoivent et organisent une séquence de formation reposant sur la maîtrise de savoir-faire professionnels. La séquence pédagogique doit conduire

à l'acquisition de compétences du référentiel d'un baccalauréat professionnel. Il appartient au candidat de définir l'ensemble des éléments pédagogiques suivants :

- le potentiel pédagogique de l'ouvrage ;
- la problématique technique sur laquelle reposent les compétences visées ;
- la mise en perspective dans la formation ;
- les savoirs technologiques et savoir-faire à acquérir ;
- la chronologie de la séquence pédagogique ;
- le scénario d'apprentissage d'une séance permettant d'acquérir les compétences visées ;
- l'évaluation des nouvelles connaissances acquises.

Il est important de rappeler que cette partie permet au candidat de démontrer son aptitude à :

- élaborer une séquence d'enseignement à partir du référentiel d'un baccalauréat professionnel de la filière bois ;
- maîtriser les contenus d'enseignement des formations en lycée professionnel ;
- savoir exploiter les référentiels des formations ;
- choisir une démarche pédagogique adaptée à la situation d'apprentissage et aux élèves ;
- construire une séance (durée, nature des activités des élèves, organisation des groupes...);
- mener une réflexion sur les finalités et l'évolution de la discipline ainsi qu'aux relations de celle-ci avec les autres disciplines.

Préparation de l'exposé sur support informatique durant 1 heure.

L'exposé : 30 minutes

L'exposé consiste à présenter les différentes composantes d'une séquence et séance pédagogiques en lien avec les activités pratiques menées par le candidat en amont.

L'entretien : 30 minutes

Il permet d'apprécier les aptitudes du candidat à la communication orale et à ses capacités d'analyse et de synthèse. Il permet également de vérifier que le candidat connaît les référentiels, maîtrise les contenus d'enseignement et montre une capacité d'adaptation aux évolutions pédagogiques et technologiques de la spécialité. Enfin l'entretien permet de s'assurer que le candidat est capable d'inscrire son enseignement dans le cadre des valeurs de la République.

4. Commentaires et recommandations

4.1 Partie pratique

Les candidats qui ont bien réussi la partie travaux pratiques :

- possèdent de solides compétences professionnelles ainsi que des connaissances scientifiques et technologiques nécessaires à la mise en œuvre d'un usinage sur une machine ;
- possèdent également une bonne maîtrise des compétences professionnelles et les connaissances scientifiques et technologiques nécessaires à la mise en œuvre des techniques de pose des ouvrages ;
- font preuve d'autonomie et de prise d'initiative ;
- ont su gérer leur temps.

Des candidats ont eu des difficultés inquiétantes dans les domaines suivants :

- l'analyse du positionnement isostatique des pièces sur machine ;
- la connaissance des outils des machines à commande numérique ;
- la différence entre l'usinage "en avalant" et l'usinage "en opposition" ;
- le mesurage et le contrôle des outils et des pièces ;
- les moyens de production numérisés ;
- la gestion du temps ;
- le respect de la méthodologie de mise en œuvre d'ouvrages sur site ;
- l'ajustement d'un ouvrage dans son environnement ;
- l'implantation et le positionnement d'un ouvrage dans un espace défini ;
- le contrôle de pose d'un ouvrage.

Les candidats sont invités à :

- prendre le temps de lire et d'analyser l'ensemble du sujet et des ressources associées (ils disposent d'une durée de 20 minutes pour s'imprégner du sujet) ;
- prendre le temps de lire les procédures ;
- intégrer, dès les premières minutes de l'épreuve, que les travaux pratiques effectués devront les conduire à construire une séquence pédagogique en lien avec ceux-ci ;
- préciser clairement leur démarche, leur choix, leur protocole les amenant à la résolution du problème posé ;
- solliciter le jury à bon escient ; l'autonomie, la bonne gestion du temps, l'esprit d'initiative sont des qualités appréciées qu'ils doivent exercer dans le cadre du respect rigoureux des règles de sécurité.

Le jury recommande aux candidats de trouver les moyens pour se former efficacement à la mise en œuvre des machines à commandes numériques, à la pose des ouvrages et aux techniques de mesurages et de contrôles. Un simple niveau d'information est notoirement insuffisant pour ce concours. Les candidats ne peuvent pas justifier leurs insuffisances pratiques par le manque d'équipements de haut niveau dans leur environnement professionnel.

4.2 Partie pédagogique

4.2.1 Exposé

Analyse des prestations des candidats

Quelques candidats ont su exploiter la situation particulière des travaux pratiques pour imaginer une activité de formation plus générale permettant de développer les compétences ciblées. Ils ont pu dégager les savoirs associés transférables à d'autres situations d'activités professionnelles.

Certains se limitent à reproduire strictement les travaux pratiques qu'ils ont réalisés dans le cadre de la première partie sans les resituer sans un contexte professionnel représentatif de la réalité des activités du domaine de la menuiserie, du bâtiment ou de la menuiserie industrielle. La notion de situation - problème qui doit permettre au professeur d'élaborer un scénario d'enseignement pour mettre les élèves en situation de résoudre un problème technique est trop souvent un concept inconnu.

La notion de pré-requis semble acquise, mais la justification de cette antériorité pédagogique n'est pas toujours donnée.

Une grande majorité de candidats a utilisé, de manière opportune, les outils numériques de présentation mis à leur disposition. Toutefois, pour quelques-uns, l'orthographe, l'expression écrite et l'expression orale sont notoirement insuffisantes pour réussir un concours de recrutement de professeurs.

D'autres candidats n'ont pas été en mesure de :

- d'utiliser complètement les 30 minutes de présentation (certains terminent cette partie en 5 minutes) ;
- développer une séance structurée inscrite dans une séquence pédagogique cohérente et en lien avec les travaux pratiques effectués au préalable en atelier ;
- identifier les savoirs technologiques et savoir-faire à acquérir par les élèves lors de la séquence. Trop de séquences présentées n'apportent rien de nouveau à l'apprenant ;
- construire une démarche pédagogique ;
- détailler des activités précises des élèves durant la séance ;
- justifier les procédures de contrôle ;
- synthétiser les points essentiels à retenir, porteurs de savoirs et savoir-faire transférables à d'autres situations professionnelles ;
- proposer une évaluation des acquis des élèves.

Les fiches pédagogiques présentées (document de préparation professeur, fiche contrat...) ne sont pas toujours maîtrisées. Leur rédaction reste trop formelle, voire stéréotypée, et elles ne mettent pas suffisamment en évidence l'usage qui peut en être fait dans la préparation et dans le déroulement de la séquence.

Conseils aux candidats :

Les candidats doivent se poser les questions suivantes pour préparer leur séquence :

- Quelles connaissances minimales doivent posséder mes élèves pour aborder le nouvel apprentissage (prérequis) ?
- Quels savoirs ou savoir-faire nouveaux vais-je leur apporter en lien avec ma progression ?
- Que doivent retenir les élèves à la fin de la séquence (synthèse) ?
- Quelle stratégie pédagogique (démarches) ?
- Quel type d'évaluation faut-il mettre en place (éventuellement auto-évaluation) ?

Pour bien appréhender ces questions, les membres du jury conseillent aux candidats de porter une attention particulière aux points suivants :

- identifier précisément les compétences qui peuvent être développées dans la séquence, en fonction du support de formation (en lien avec les travaux pratiques) et en cohérence avec la progression pédagogique construite par le professeur ;
- définir et formaliser les savoirs, savoir-faire et savoir-être à faire acquérir aux élèves lors de la séquence ;
- repérer les prérequis minimaux et le degré d'autonomie des élèves (de chaque élève dans le cas d'une pédagogie différenciée) ;

- définir le niveau de performance attendu en tenant compte des niveaux taxonomiques (reproduire, retrouver une loi, appliquer, transférer, inventer, créer, choisir, argumenter...);
- exprimer une problématique permettant de confronter l'élève aux savoirs à acquérir ;
- privilégier une pédagogie inductive ;
- élaborer la chronologie des activités de la séance qui devront être conduites par les élèves : observation, expérimentation, manipulation... ;
- choisir les espaces, le temps et le mode de travail (en groupe ou individuel) ;
- définir la manière dont se fera la synthèse des connaissances ainsi que son contenu ;
- envisager l'évaluation des apprentissages.

4.2.2 Entretien

Le jury a apprécié le comportement très professionnel de quelques candidats. Il a relevé une véritable écoute de la part de ces derniers aux questions posées afin de répondre de la manière la plus complète. De manière marginale, des candidats éludent ou se dérobent aux demandes effectuées par le jury.

Les règles de communication ne sont pas toujours maîtrisées. Un professeur, cadre de catégorie A de la fonction publique, doit être capable de s'exprimer clairement et rigoureusement, d'effectuer un exposé synthétique, avec des outils numériques appropriés. Il est indispensable d'employer un vocabulaire technique adéquat et d'exprimer correctement et clairement une pensée technique graphiquement (schéma, croquis, modèle, carte heuristique ...). Le candidat doit trouver un juste milieu entre une assurance excessive et une timidité extrême.

Pour quelques candidats, on peut noter un manque de connaissances scientifiques et technologiques. Dans ce cas, il leur est excessivement difficile d'apporter des réponses et des argumentations aux questions techniques et pédagogiques posées par les membres du jury.

Les normes, les règles en vigueur, les conventions propres à la filière bois sont peu citées, voire pas respectées.

Les candidats de ce concours interne doivent avoir une connaissance précise de tous les niveaux d'enseignement de la filière Bois en LP et particulièrement des baccalauréats professionnels des trois filières qui rassemblent les plus gros flux d'élèves (TCB, TFBMA et TMA). Ils ne peuvent se retrancher derrière le fait qu'ils enseignent dans des filières connexes comme, par exemple, l'ébénisterie ou la marqueterie.

Pour parfaire sa préparation au concours, il n'est jamais inutile de se rapprocher des professeurs expérimentés et des récents lauréats.

Pour conclure, il est vivement souhaité que les candidats lisent attentivement les textes relatifs à ce concours afin de s'informer, d'appréhender et de respecter les modalités et les contenus à mettre en œuvre pour chaque partie d'épreuve. Il est également fortement conseillé de prendre connaissance des référentiels des baccalauréats professionnels de la filière "bois".

Résultats statistiques

Nombre de postes	Nombre de candidats inscrits	Nombre de dossiers de RAEP reçus	Nombre de candidats admissibles
13	51	27	19
Nombre de candidats présents à l'épreuve d'admission	Nombre de candidats admis	Taux admis/admissibles	Taux admis/inscrits
18	11	57,9 %	21,6 %
<p>Moyenne du premier admis : 16,42 Moyenne du dernier admis : 10,45</p> <p>Moyenne des candidats présents à l'épreuve d'admission : 11,28</p> <p>Moyenne des candidats admis : 13,26</p>			
Dossiers de RAEP (27 dossiers)	Moyenne : 11,56	Note la plus haute : 18,00	Note la plus basse : 03,00
TP d'usinage (18 candidats)	Moyenne : 8,41	Note la plus haute : 16,14	Note la plus basse : 00,33
TP de pose (18 candidats)	Moyenne : 11,18	Note la plus haute : 19,60	Note la plus basse : 04,80
Séquence pédagogique	Moyenne : 10,72	Note la plus haute : 19,01	Note la plus basse : 01,19

Conclusion

Tous les postes mis au concours n'ont pas été pourvus. Tous les candidats présents n'ont pas satisfait aux exigences de cet examen qui doit permettre de reconnaître des professeurs de qualité, capables d'enseigner les métiers du bois, grâce à une pédagogie avérée, mais aussi de former les futurs citoyens de notre pays.

Ont donc été déclarés admis, les candidats qui ont su montrer au jury le sérieux de leur préparation, l'investissement lucide dans leur métier d'enseignant, et particulièrement dans les aspects pédagogiques, la connaissance du système éducatif, l'appropriation des compétences des métiers de l'éducation et du professorat, la prise en compte bienveillante des élèves dans leur globalité, mais aussi dans leur diversité, la volonté de progresser et de s'améliorer et l'envie d'enseigner.

Les membres du jury ont été satisfaits de rencontrer des candidats volontaires, impliqués dans leurs missions d'enseignants et désireux de bien faire. Ces candidats ont un vrai projet professionnel. Ils ont préparé avec soin leur dossier de RAEP et ils ont travaillé sérieusement leur épreuve d'admission. Ils ont souvent fait relire leur dossier de RAEP par des tierces personnes et ils ont pris en compte les remarques formulées. Ils connaissent les compétences exigibles des enseignants et ils font l'effort de distiller, dans leur enseignement, les valeurs et les principes de la République. Ils participent régulièrement, à leur demande, à des actions de formation. Leur projet de carrière dans l'enseignement est construit.

A l'inverse les membres du jury déplorent le manque de préparation de quelques candidats qui, pensant qu'ils sont d'excellents techniciens, croient pouvoir se dispenser de tout effort pédagogique et négligent la didactique de la discipline. Le jury constate que généralement lorsqu'un candidat présente des lacunes techniques, ces dernières s'accompagnent généralement de lacunes scientifiques et parfois aussi de lacunes d'expression. Ces candidats n'ont pas compris qu'un professeur technique n'est pas simplement un transmetteur de savoir-faire. Ils ne peuvent pas se contenter d'essayer de reproduire l'enseignement qu'ils ont reçu eux-mêmes lorsqu'ils étaient élèves. Ils ont aussi souvent du mal à justifier leur choix de devenir enseignants. S'ils veulent réussir le concours, ces candidats doivent absolument faire preuve d'une grande lucidité. Certes l'examen nécessite une préparation spécifique, mais c'est aussi dans l'exercice quotidien rigoureux de leur activité d'enseignement que les candidats construisent leur capacité de réussite au concours.

Les candidats qui se présentent depuis plusieurs années à cet examen doivent s'astreindre à repenser complètement leur dossier de RAEP. Ils ne peuvent pas espérer réussir en s'obstinant dans une position sans issue.

Enfin le jury ne peut que conseiller aux candidats de s'imprégner attentivement des textes et des rapports de jury relatifs à ce concours. La mise en place d'une veille pédagogique et technologique est indispensable. Il est également incontournable, de prendre connaissance des référentiels des baccalauréats professionnels de la filière bois.

Les lauréats de ces concours doivent savoir que, s'agissant d'un recrutement d'enseignants, ils seront dès la rentrée scolaire prochaine nommés en qualité de professeurs stagiaires.

ANNALES 2018

Rappel du déroulement de l'épreuve pratique d'admission

Durée 6 heures

- 1) Lecture du sujet : 20 minutes
- 2) 1^{er} TP (usinage ou pose) : 1 heure
- 3) 2^{ème} TP (pose si 1^{er} TP usinage ou usinage si 1^{er} TP pose) : 1 heure
- 4) Pause surveillée : 10 minutes
- 5) Mise au point d'une séquence pédagogique : 1 heure et 40 minutes
- 6) Préparation de l'exposé sur support numérique : 1 heure
- 7) Pause surveillée : 20 minutes
- 8) Exposé : 30 minutes maximum
- 9) Entretien : 30 minutes maximum

Un dossier technique numérique, non reproduit ci-dessous, comportant les plans des pièces usinées sur MOCN, les plans de la structure support du TP de pose, deux vidéos de pose de fenêtres de toits et un avis technique, est placé sur les ordinateurs à l'attention des candidats. Les référentiels des baccalauréats professionnels TCB, TFBMA et TMA sont aussi présents sur les postes informatiques.

ÉPREUVE DE TRAVAUX PRATIQUES SUR CENTRE D'USINAGE



Vous devez mettre en œuvre un centre d'usinage de charpente.

Sujet : Réalisation d'une pièce de charpente

Le travail demandé porte sur l'usinage d'une pièce de charpente d'une structure à 4 pans sur un centre d'usinage 5 axes Hundegger K2, en conformité avec le dessin de définition fourni.

Pièce à réaliser :

Vous devez :

- Appréhender le fonctionnement global de la machine ;
- optimiser les paramètres de programmation afin de réaliser la pièce en veillant à la qualité, le temps de fabrication....

Travaux pratiques :

Partie 1 :

Ouvrir le programme de la pièce. Optimiser la qualité, le temps d'usinage, insérer le numéro de la pièce par marquage / écriture puis sauvegarder votre modification.

Partie 2 :

Rédiger le contrat de phase en précisant la cotation, la mise en position isostatique normalisé et les conditions de coupe des outils.

Partie 3 :

Transférer la pièce dans la liste d'attente. Approvisionner et positionner la pièce brute, usiner et contrôler la pièce.

Partie 1 : préparation

À partir de la documentation mise à disposition :

- 1- Ouvrir le programme de la pièce ;
- 2- Insérer le numéro de la pièce par marquage / écriture puis sauvegarder votre modification ;
- 3- Choisir une position de pièce pour optimiser le temps d'usinage (fonctions de retournement F6 et F7) ;
- 4- Vérifier (choisir si besoin) que l'option « sans éclats » existe pour les façonnages de la pièce ;
- 5- Simuler l'usinage et choisir le mode d'usinage (opposition ou concordance) ;
- 6- Sauvegarder vos modifications.

Partie 2 : contrat de phase

Sur le document réponse DR1 :

- 1- Tracer la pièce dans la position d'usinage choisie pour respecter la cotation du pas ;
- 2- Tracer la mise en position isostatique normalisée ;
- 3- Définir les cotes de fabrication ;
- 4- Déterminer les conditions de coupe de l'outil qui réalise l'usinage principal de la pièce.

Partie 3 : usinage

À partir de la documentation mise à disposition :

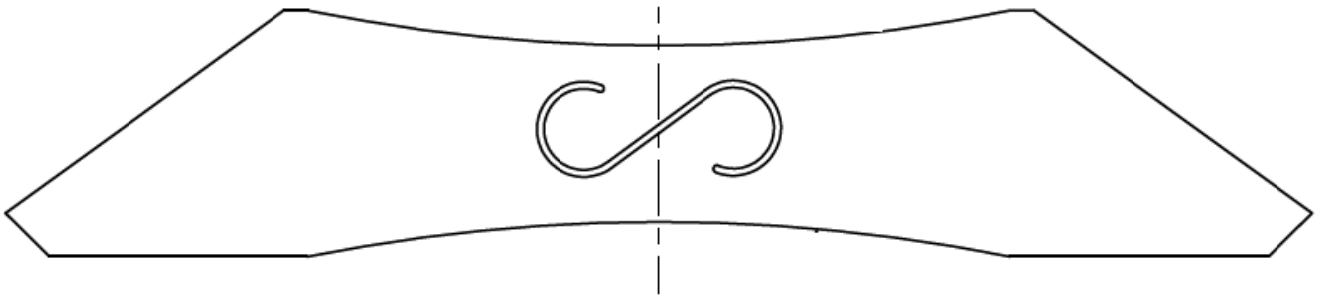
- 1- Transférer le programme de la pièce dans la liste d'attente ;
- 2- Positionner la pièce brute sur la table d'approvisionnement et approvisionner ;
- 3- Usiner la pièce et vérifier le bon déroulement **en présence de l'examineur** ;
- 4- Contrôler la conformité de la pièce fabriquée, analyser et proposer des améliorations possibles.

Éléments mis à disposition :

- dossier technique
 - dessin de définition (document technique FICHES DE TAILLE).
- dossier réponses
 - documents réponse DR1 (contrat de phase).
- dossier ressources
 - procédure de fonctionnement de la machine.
- machine et outillages
 - la machine de taille K2 équipée des outils de coupe ;
 - mètre, pied à coulisse, etc.
- Pièces
 - Une pièce à remettre à la commission.

Toutes les productions écrites et numériques seront ramassées à l'issue des épreuves.

ÉPREUVE DE TRAVAUX PRATIQUES SUR MACHINE-OUTIL A COMMANDE NUMERIQUE



Vous devez mettre en œuvre une machine à commande numérique.

Sujet 1 : Réalisation du calibrage et de la gravure de l'aisselier.

Le travail demandé porte sur le calibrage et la gravure décorative de l'aisselier sur un centre d'usinage à commande numérique Venture 113M, en conformité avec le dessin de définition.

Vous devez :

- vérifier le programme et le modifier si nécessaire ;
- conduire les opérations d'usinage.

Travaux pratiques :

Partie 1 :

Monter l'outil et effectuer les mesures des jauges outils.

Partie 2 :

Vérifier les paramètres de réglages nécessaires (positionnements, trajectoires conformité avec les règles d'usinage, profondeur d'usinage) et modifier le programme si nécessaire.

Partie 3 :

Conduire les opérations d'usinages : régler, positionner la pièce, usiner et contrôler l'usinage demandé **en présence de l'examineur**.

Remarque :

Les procédures de fonctionnement des matériels sont mises à votre disposition.

Partie 1 :

Préparation de l'usinage.

- 1- Choisir l'outil nécessaire à l'ébauche du calibrage. Justifier votre réponse sur le document DR1 "choix de l'outil de calibrage" ;
- 2- Choisir l'outil nécessaire à la gravure. Justifier votre réponse sur le document DR1 choix de l'outil de gravure ;
- 3- Monter l'outil de gravure dans le cône fourni ;
- 4- À l'aide du banc de mesure, effectuer les mesures nécessaires au réglage de la machine ;
- 5- Remplir le document DR2 "jauges outils" à partir des mesures faites.

Partie 2 :

Modification si besoin du programme.

- 1- Ouvrir le programme à l'aide Woodwop (D:/CAPLP2018/NOMPrenomcandidat/prepprog.mpr) ;
- 2- Contrôler les caractéristiques de coupe (correcteur d'outil, ...) ;
- 3- Choisir les outils nécessaires au calibrage (ébauche et finition) dans la liste des outils disponibles sur la machine et affecter ces outils aux usinages correspondants du programme ;
- 4- Générer le programme après chaque modification ;
- 5- Vérifier l'usinage avec le simulateur 3D.

Partie 3 :

Conduite des opérations d'usinage.

- 1- Ouvrir le programme à l'aide Woodwop (D:/CAPLP2018/NOMPrenomcandidat/usiange.mpr) ;
- 2- Préparer la machine pour l'usinage : appel du programme, mise en place des consoles et des ventouses ;
- 3- Mettre la pièce en position sur le poste demandé et vérifier son maintien ;
- 4- Réaliser l'usinage de la pièce après validation de la commission d'interrogation **en présence de l'examineur** ;
- 5- Contrôler l'aspect de l'usinage de la gravure (profondeur et largeur) ;
- 6- Modifier au besoin le programme ;
- 7- Remettre le poste d'usinage à l'état initial.

Pour l'ensemble du travail demandé, vous pouvez vous appuyer sur les procédures mises à votre disposition.

Éléments mis à disposition pour les parties 1 à 3 :

- Dossier technique :
 - Dessin de définition.

- Ressource :
 - Procédure de fonctionnement de la machine ;
 - Procédure d'initiation à Woodwop ;
 - Procédure de fonctionnement du banc de mesure.

- Machine et outillages
 - Un centre d'usinage à commande numérique ;
 - Des outils de perçages, fraisage, calibrage, gravure et sciage ;
 - Des moyens de mesure et de contrôle.

- Pièces
 - Une pièce d'essai (aisselle) ;
 - Une pièce à rendre (aisselle).

- Documents à remettre à la commission
 - DR1 : fiche outil de calibrage ;
 - DR1 : fiche outil de gravure ;
 - DR2 : jauge outil de gravure.

Toutes les productions écrites et numériques seront ramassées à l'issue des épreuves.

ÉPREUVE DE TRAVAUX PRATIQUES DE POSE D'UN OUVRAGE



Sujet : pose d'une fenêtre de toit Velux®

Le travail demandé porte sur l'installation d'une fenêtre de toit Velux® sur un auvent de charpente quatre pans. Vous avez à votre disposition un kit complet fournisseur.

Les chevrons aux extrémités sont déjà fixés sur les auvents. Ils ne seront pas démontés.

La distance de pose du Velux® est donnée à chaque candidat par l'examineur.

Vous devez :

- Organiser le chantier et poser l'ouvrage manufacturé.

Vous n'avez pas à poser les accessoires de finitions.

Partie 1 :

Tracer et fixer les chevrons.

Partie :

Tracer, concevoir et assembler le chevêtre.

Partie :

Fixer et ajuster le Velux®.

Distance entre le chevron et le bord du Velux® : mm
Distance entre la panne faitière et le bord du Velux® : mm

Conditions de réalisation :

- Un délai d'une heure ;
- Un kit complet de fenêtre de toit Velux® et la quincaillerie nécessaire ;
- Une cellule de pose ;
- Une scie circulaire radiale ;
- Du matériel électroportatif (perceuse et mèches, visseuse, scie sauteuse...) ;
- Du matériel de pose (niveau à bulle, niveau laser, fausse équerre, visserie, fil à plomb...) ;
- Une vidéo type de pose de fenêtre de toit.

Critères d'évaluation :

- Le respect des lieux et l'application des consignes de sécurité ;
- Le respect des dimensions indiquées dans le document technique ;
- La bonne répartition des chevrons ;
- L'alignement des chevrons ;
- Le respect des préconisations de pose de la fenêtre ;
- La qualité des coupes ;
- La qualité globale du travail rendu ;
- L'autonomie.

Toutes les productions écrites et numériques seront ramassées à l'issue des épreuves.

(pour les candidats ayant effectué le TP sur centre d'usinage)

Vous devez concevoir et organiser une séquence de formation **choisie** parmi les deux proposées :

Sujet 1

Objectif : Concevoir une séquence pédagogique visant l'acquisition des compétences ci-dessous :

C4 METTRE EN ŒUVRE SUR CHANTIER

- C4.1. organiser et mettre en sécurité la zone d'intervention ;
- C4.2. contrôler la conformité des supports et des ouvrages ;
- C4.3. implanter, distribuer les ouvrages ;
- C4.4. Préparer, adapter ajuster les ouvrages ;
- C4.5. conduire les opérations de pose sur chantier ;
- C4.6. installer les équipements techniques, les accessoires ;
- C4.7. assurer les opérations de finition périphériques à l'ouvrage ;
- C4.8. gérer la dépose des ouvrages et l'environnement du chantier.

Situation : Vous êtes en charge des enseignements pratiques avec un groupe d'élèves en 1^{ère} TMA. Le groupe est composé de 14 garçons dont 1 élève arrivé en passerelle à la rentrée. Parmi ce groupe, 3 élèves sont en grande difficulté notamment pour la lecture des consignes écrites.

Sujet 2

Objectif : Concevoir une séquence pédagogique en vous basant sur les compétences données ci-dessous :

C3 FABRIQUER

- C3.1. organiser et mettre en sécurité les postes de travail ;
- C3.2. préparer les matériaux, produits et composants ;
- C3.3. rechercher les caractéristiques dimensionnelles et géométriques ;
- C3.4. installer les postes de travail, les outillages ;
- C3.5. conduire les opérations de taille, d'usinage ;
- C3.6. conduire les opérations de préfabrication et d'assemblage ;
- C3.7. conduire les opérations de finition et traitement ;
- C3.8. assurer le conditionnement, le stockage et le chargement.

Situation : vous êtes en charge des enseignements pratiques avec un groupe d'élèves en première TCB. Le groupe est composé de 13 garçons et 1 fille, Parmi ce groupe, 3 élèves sont régulièrement absents.

Il vous appartient de définir, l'ensemble des éléments pédagogiques suivants :

- le positionnement de la séquence dans votre progression pédagogique ;
- la problématique technique sur laquelle reposent les compétences visées ;
- les savoirs technologiques et les savoir-faire à acquérir ;
- la chronologie de la séquence pédagogique ;
- le scénario d'apprentissage d'une séance permettant d'acquérir et d'évaluer les compétences visées ;
- le mode d'évaluation des nouvelles compétences acquises ;
- la prise en compte des situations particulières détectées dans le groupe.

Vous prendrez appui sur les activités pratiques conduites.

Toutes les productions écrites et numériques seront conservées à l'issue des épreuves.

EXPLOITATION PÉDAGOGIQUE DES TRAVAUX PRATIQUES

(pour les candidats ayant effectué le TP sur machine-outil à commande numérique)

Vous devez concevoir et organiser une séquence de formation **choisie** parmi les deux proposées :

Sujet 1

Objectif : Concevoir la séquence pédagogique visant l'acquisition des compétences ci-dessous :
C2 TRAITER, DÉCIDER

- C2.1 Établir le processus de production
- C2.2 Établir un mode opératoire
- C2.3 Établir des documents de fabrication
- C2.4 Établir les quantitatifs de matériaux et composants
- C2.5 Élaborer un programme avec un logiciel de FAO
- C2.6 Choisir et prérégler des outils, des appareillages

Situation : vous êtes en charge des enseignements pratiques avec un groupe d'élèves en 1^{ère} TFBMA. Le groupe est composé de 14 garçons dont 1 élève arrivé en passerelle à la rentrée. Parmi ce groupe, 3 élèves sont en grande difficulté notamment pour la lecture des consignes écrites.

Sujet 2

Objectif : Concevoir la séquence pédagogique en vous basant sur les compétences données ci-dessous :
C4 METTRE EN ŒUVRE SUR CHANTIER

- C4.1. organiser et mettre en sécurité la zone d'intervention ;
- C4.2. contrôler la conformité des supports et des ouvrages ;
- C4.3. implanter, distribuer les ouvrages ;
- C4.5. conduire les opérations de pose sur chantier.

Situation : vous êtes en charge des enseignements pratiques avec un groupe d'élèves en terminale TMA. Le groupe est composé de 13 garçons et 1 fille, Parmi ce groupe, 3 élèves sont régulièrement absents.

Il vous appartient de définir, l'ensemble des éléments pédagogiques suivants :

- le positionnement de la séquence dans votre progression pédagogique ;
- la problématique technique sur laquelle reposent les compétences visées ;
- les savoirs technologiques et les savoir-faire à acquérir ;
- la chronologie de la séquence pédagogique ;
- le scénario d'apprentissage d'une séance permettant d'acquérir et d'évaluer les compétences visées ;
- le mode d'évaluation des nouvelles compétences acquises ;
- la prise en compte des situations particulières détectées dans le groupe.

Vous prendrez appui sur les activités pratiques conduites.

Toutes les productions écrites et numériques seront ramassées à l'issue des épreuves.